

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **42 (1897)**

Heft 12

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

dans ce sens par M. le colonel Vigier on est arrivé à avoir des producteurs dignes de n'importe quel haras étranger. Mais pourquoi ne pas faire de même pour les juments? Si depuis quinze ans, on avait importé 100 juments par an, juments que l'on aurait revendues moitié prix aux éleveurs, trop contents de les avoir, nous aurions actuellement en Suisse un nombre suffisant de juments susceptibles de produire un bon cheval de cavalerie pour remonter presque totalement notre arme.

Les sacrifices que la Confédération se serait imposés auraient été grandement compensés par la rapidité du résultat, et, à présent, l'argent fédéral resterait, en grande partie du moins, aux mains de nos éleveurs, qui seraient satisfaits et nous pa-reillemeut.

Loys, major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Nouveau matériel d'artillerie. — L'affaire Dreyfus-Esterhazy et l'armée.

Le mois de novembre n'a pas apporté chez nous d'événements militaires importants. C'est l'époque de l'arrivée des recrues, de la convocation des commissions chargées d'établir les « tableaux d'avancement », et tout le monde, dans l'armée, est hypnotisé par ceci ou absorbé par cela. Dans les régiments, on se prépare à « instruire la classe »; à Paris, on intrigue pour faire inscrire ses candidats sur les listes de choix ou pour y figurer soi-même. Tout cela est sans intérêt pour les lecteurs étrangers, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Les journaux ont annoncé que l'artillerie française exécute au camp de Châlons, avec le nouveau matériel, des expériences auxquelles assistent de nombreux officiers; mais ils ne disent pas quel est ce matériel ni pourquoi on l'expérimente: est-ce le modèle définitif qu'on veut soumettre à l'examen de ceux qui seront appelés à s'en servir, ou procède-t-on à des tirs comparatifs, comme d'aucuns le prétendent, avec deux types différents (celui du colonel Deport et celui du commandant Ducros) entre lesquels le comité de l'arme et le ministère se montrent hésitants ou partagés? Il se passe en tout cas quelque chose d'insolite en ce moment, à ce sujet. Mais il est extrêmement difficile de se procurer des renseignements certains. Dès que je le pourrai, je vous mettrai au courant de ce que j'aurai pu recueillir de bonne source.

Un autre mystère, d'une toute autre nature, préoccupe en ce moment le public, même en dehors de l'armée. C'est ce qu'on appelle la question Dreyfus. On sait de quoi il s'agit. Il y a trois ans un jeune capitaine de l'état-major général de l'armée, brillant élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de guerre, a été accusé d'avoir livré des secrets d'Etat à une puissance étrangère. Un « bordereau », trouvé dans le panier de je sais quel ambassadeur par je ne sais quel agent de la police secrète, offrait à ce diplomate communication de documents militaires que l'auteur de la note en question présentait comme offrant le plus grand intérêt. En réalité, ces documents (dont la plupart ne portaient même pas la mention « secret » ou « confidentiel », dont pourtant on abuse en France) étaient de peu d'importance, et il était fort aisé, à n'importe quel officier qui voulait s'en donner la peine, de se les procurer. Mais il est naturel, quand on vend des renseignements, comme n'importe quelle autre marchandise, de les surfaire pour en augmenter le prix. Toujours est-il qu'un officier français, en livrant ceux-ci, faisait un triste métier, et qu'il manquait à son devoir. Aussi s'émut-on fort au Ministère et on rechercha le coupable. Il parut que l'écriture du bordereau était la même que celle du capitaine Dreyfus, déjà soupçonné d'avoir dénoncé des espions envoyés à l'étranger. Certains officiers, envoyés en mission secrète en Allemagne, avaient été « filés » dès leur arrivée, sinon même dès leur départ de Paris. Ils s'en étaient aperçus et en avaient rendu compte. Une enquête avait été ouverte à ce sujet, et il paraît que des soupçons pesaient sur Dreyfus.

Les experts en écriture établirent, dit-on, que le fameux bordereau était de sa main, encore qu'il se fût efforcé de dissimuler son écriture. Cette démonstration n'aurait point suffi à emporter la conviction des juges si le gouvernement ne leur avait fait communiquer certaine pièce dans le mystère de la salle des délibérations, à l'insu de l'accusé et de son défenseur. Cette mesure insolite aurait déterminé la condamnation de Dreyfus à la déportation perpétuelle.

Qu'y a-t-il de vrai là dedans ? On l'ignore. Les débats ont eu lieu à huis clos, avec un luxe inaccoutumé de précautions. C'est aussi avec un luxe inaccoutumé de précautions que le traître est gardé à l'île Nou, dans un local spécialement aménagé pour son usage, et dont la surveillance est confiée à un personnel nombreux et trié sur le volet avec une extrême sévérité. Il est soumis à un régime d'exception qui transforme son emprisonnement en une véritable torture, juste expiation, ajoutons-le, du crime horrible qu'il a commis... s'il l'a commis.

Car aucune preuve n'a pu être fournie publiquement de sa culpabilité ; il a toujours protesté de sa complète innocence ; et on ne sait rien des conditions dans lesquelles il a été condamné, ni si une pression a été exercée sur ses juges ni si ceux-ci se sont prononcés à l'unanimité. Aussi s'est-il trouvé un certain nombre de personnes qui ont persisté à

le croire innocent. Un journal ayant publié un fac-similé du fameux bordereau, des graphologues ont contesté qu'il pût être de la main de Dreyfus et l'on a pu constater que l'écriture de cette pièce ressemblait fort à celle d'un chef de bataillon d'infanterie très apparenté, mais qui n'en est pas moins un fort triste sire et qu'on a dû récemment priver de son commandement.

Est-il l'auteur de la pièce litigieuse? A-t-on voulu profiter, pour la lui imputer, d'une effrayante coïncidence et de ce qu'il est taré, mauvais mari, homme sans scrupule, joueur, endetté, voire chevalier d'industrie? Il serait épouvantable de penser qu'il a laissé condamner et souffrir un camarade en son lieu et place. Que dis-je? Il aurait même contribué à sa condamnation, en menant, dans le journal de l'antisémitisme, sous le pseudonyme de « commandant Z. », une violente et perfide campagne contre ce malheureux. La pensée d'une pareille trahison est odieuse et l'on ne peut s'empêcher de la repousser avec horreur. L'avenir nous apprendra sans doute ce qui en est, et ce sera un soulagement pour la conscience publique.

Mais, et c'est ce qui surtout nous intéresse en tout cela, comment l'armée française sortira-t-elle de ces turpitudes, et jusqu'à quel point en sera-t-elle atteinte?

J'estime qu'elle expie aujourd'hui cruellement ses fautes. Son code de justice militaire est suranné : l'institution des conseils de guerre n'est plus en rapport avec le progrès des mœurs, et, en France comme en Allemagne, la législation relative à la procédure dans l'armée est appelée à une revision. D'autre part, certaines causes ont amené de l'abaissement dans les caractères. On est devenu trop complaisant, trop indulgent pour des défaillances qui révoltent le sentiment de l'honneur. Depuis qu'on a étalé au grand jour les vilenies dont s'est rendu coupable le comte Walsin-Esterhazy, on se demande comment il se peut qu'il ait jamais appartenu et qu'il appartienne encore à l'armée, qu'il porte à la boutonnière la croix de la Légion d'honneur. Comment a-t-on laissé arriver au grade de major un homme que, dans son propre régiment, on traitait de rastaquouère et qui semble avoir largement mérité cette dure qualification?

Voilà ce qui surprend.

Un officier qui ne parlait que patriotisme, qui avait passé sa vie à travailler, qui avait partout été considéré comme un esprit distingué, comme une remarquable intelligence, le voilà qui est un jour convaincu de trahison. Cela est navrant; mais la faute est personnelle. Il n'en rejallit rien sur l'armée. Par contre, la réputation de celle-ci ne peut qu'être atteinte quand on découvre qu'elle tolère dans ses rangs des misérables avérés, des brebis galeuses comme le « commandant Z. », n'eussent-ils jamais espionné et trahi.

Puissent cette éclaboussure et cette tache déterminer un « lessivage »

complet du corps des officiers. Elles prouvent qu'il est grand besoin de l'épurer.

Le mois prochain, nous aurons sans nul doute à revenir sur cette passionnante affaire. Le vote du budget de la guerre nous fournira probablement aussi matière à quelques observations, et nous aurons à dégager sa « moralité » du travail des « Commissions de classement ».

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870-1871. PARIS. LE BOMBARDEMENT ET BUZENVAL. 1^{er}-22 janvier 1871, par *Alfred DUQUET*. Bibliothèque Charpentier, Eugène Frasnelle, éditeur, 11, rue de Grenelle, Paris 1898. Un volume in-12° de 386 pages, avec deux cartes militaires. Prix 3 fr. 50.

Ce volume, qui vient de paraître, forme la 7^{me} partie de l'œuvre de M. Duquet sur le siège de Paris. Il embrasse une des phases les plus importantes du grand drame de « l'année terrible », celle des souffrances si vaillamment endurées par la population parisienne sous les obus ennemis et les angoissantes péripéties de la bataille de Buzenval, la dernière entreprise sérieuse de la défense, avant de céder à la famine.

Comme dans les précédentes parties, on trouve dans cette septième une suite de récits clairs et limpides, bien coordonnés, appuyés sur une riche collection de sources bibliographiques de tous pays, et où les faits, étayés d'abondantes notes justificatives, fruits de laborieuses et impartiales recherches, sont tout l'essentiel. Seuls ces faits, judicieusement exposés, servent de base aux appréciations critiques, et si celles-ci peuvent parfois paraître bien sévères, elles n'en sont pas moins frappées au coin d'une haute clairvoyance et d'un chaleureux patriotisme que le cahos des assertions contradictoires ne pouvait maîtriser.

Le chapitre du *Bombardement* mène le lecteur jusqu'au 18 janvier, veille de la bataille de Buzenval. Ce jour-là et la veille, le 17, la canonnade contre l'intérieur de la ville, rive gauche de la Seine, n'avait pas cessé ; 80 maisons avaient été atteintes, 12 incendies s'étaient déclarés. Le chiffre des victimes est de 40, dont 8 enfants et 6 femmes.

Au 15 janvier la statistique des victimes civiles en donnait déjà 189, dont 51 tués et 138 blessés ; en tués 18 enfants, 12 femmes, 21 hommes ; en blessés 21 enfants, 45 femmes, 72 hommes. Les journées les plus meurtrières furent celles du 8 au 9 et du 14 au 15 janvier. Et ce n'était pas fini.

Mais, le but militaire, terrifier la population jusqu'à l'amener à forcer le gouvernement de capituler, n'en fut pas moins manqué complètement. Bon nombre de Parisiens, beaucoup d'enfants entr'autres, allaient voir